



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 MAI 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Louis ALLARD
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
16	MERY	FONTAINE Nathalie	
17	MOUXY	FILIPPI Laurent	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
21	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
23	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
24	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

CHANAZ	HUSSON Yves
SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 avril 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 7 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2023
Exécutoire le : **15 MAI 2023**
Publiée le : **12 MAI 2023**
Notifiée le : **15 MAI 2023**
Visée le : **12 MAI 2023**

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2023-06 – Impression des supports de communication de Grand Lac Attribution

Monsieur le Président rappelle que ce marché porte sur l'impression des supports de communication de Grand Lac émanant de tous services confondus, sous forme d'un accord-cadre multi attributaires.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

La date limite de réception des offres a été fixée au 13 mars 2023, 14h.

Six offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix,
- 40% valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 avril 2023 propose d'attribuer le marché aux imprimeurs Ma Bonne Impression, Malvezin Valadou Champagnac, Service d'Impression Castelpontin (SIC) et Gutenberg Imprimerie.

Pour chaque prestation demandée par les services, ces 4 prestataires seront systématiquement mis en concurrence lors de marchés subséquents. La meilleure offre sera ainsi retenue.

La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 1 an, renouvelable 3 fois par reconduction tacite (soit une durée maximale de marché égale à 4 ans). Le montant maximum annuel est fixé à 80 000 € HT (estimation annuelle : 60 000 €).

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

L'imputation budgétaire est la suivante : budget 189-6236 et budgets des services Grand Lac faisant appels aux imprimeurs.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice :31
- Présents : 24
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 2 mai 2023

Le Président,
Renauld BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Marché n.2023-06 - Impression des supports de communication de Grand Lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 12/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 12/05/2023

Numéro de l'acte : d4552 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230502-d4552-DE

Date de décision : 02/05/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)